

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2022

VISANT À ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS, EN GARANTISSANT UN RESTE À CHARGE ZÉRO POUR LES MÉNAGES LES PLUS MODESTES RÉALISANT DES TRAVAUX ET EN INTERDISANT RÉELLEMENT LES LOGEMENTS LES PLUS ÉNERGIVORES - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CE16

présenté par
Mme Trouvé, rapporteure

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de 4 mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le renforcement des moyens de fonctionnement nécessaires à l'ANAH et au dispositif France Renov'.

Le rapport présentera un état des lieux des besoins, différenciés au plan géographique (départements et régions), et étudiera les voies et moyens d'un déploiement de moyens budgétaires et techniques renforcés, en lien avec les collectivités territoriales.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement sollicite un rapport prospectif sur l'organisation et le développement de l'ANAH et du dispositif France Renov', devenu depuis janvier 2022 le guichet unique pour les propriétaires qui souhaitent engager une opération de rénovation thermique de leur(s) logement(s). Au delà du financement du reste à charge "zéro", défini à l'article 1er de la présente loi, l'accompagnement des ménages tout au long de leurs projets, depuis sa construction jusqu'à sa certification finale, exige des moyens en personnels, en technique et en compétences, qui devront être déployés à la hauteur de la demande que ne manquera pas d'encourager la présente loi.

Il importe en effet que tous les Français.e.s bénéficient d'un accès égal à l'information et aux options à leur disposition. France Renov' remplit aussi une mission sociale auprès des ménages modestes, qu'il conviendra de déployer à la hauteur de l'amplification des soutiens publics.

Les associations présentes en région et dans les grandes villes, qui œuvrent le plus souvent en partenariat avec les autorités locales, évaluent aujourd'hui le temps consacré par les opérateurs de l'ANAH à une famille à dix heures au total et en moyenne, quand elles considèrent qu'il en faudrait

environ dix fois plus – en particulier, pour l’assistance à la maîtrise d’ouvrage, absolument cruciale pour la qualité finale de l’opération.

Le rapport demandé fera la lumière sur le coût et l’organisation de cet accompagnement, de sorte que le service public de la rénovation thermique des logements fonctionne au maximum de son potentiel et à hauteur des objectifs de réduction des GES fixés par la France.